

OUVERTURE

ARRETE N° 315

Description de l'Établissement recevant du public (ERP)		Référence dossier :
<i>Raison sociale :</i>	BRICORAMA (Maison du Treizième)	N° 123.08 M 0043
<i>Adresse :</i>	154 Boulevard Vincent AURIOL 75 013 Paris	
<i>Représenté par :</i>	Mr FAURE	<i>Destination : Magasin de bricolage</i>
<i>Adresse du bâtiment :</i>	«Ldt les carrières de l'Hort » 34 990 JUVIGNAC	<i>Classement : type M Première Catégorie</i>
<i>Références cadastrales :</i>	BV 67	<i>Effectif : 2 013 personnes (public + personnel)</i>

LE MAIRE DE JUVIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'Urbanisme,
 Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 123-21 et R 123-55,
 Vu l'avis favorable émis par la Sous-commission départementale de Sécurité Contre les Risques d'Incendie et de Panique dans les ERP et IGH en date du 6 aout 2009,
 Vu l'avis favorable émis par la Commission d'arrondissement de Montpellier pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 27 octobre 2009,

ARRETE :

Article 1 : L'Établissement Recevant du Public décrit dans le cadre ci-dessus est autorisé à ouvrir au titre de la sécurité et de l'accessibilité.

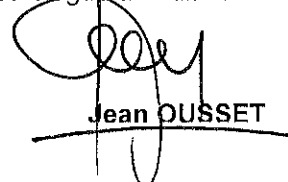
Article 2 : L'avis relatif au contrôle de la sécurité devra être affiché visiblement à l'entrée de l'établissement.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise au Préfet.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 4.11.2009
 et publication
 le 4.11.2009

JUVIGNAC le 29 octobre 2009
 Pour le Maire
 L'Adjoint Délégué à l'Administration Générale


Jean OUSSET

PREFECTURE DE L'HERAULT
 ARRIVEE LE:
 - 4 NOV. 2009
 BUREAU DU COURRIER